

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

**OBJET : CESSION D'UN TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION
D'UN PROJET DE "COLIVING SENIORS" À CHÂTEAU-ARNOUX –
COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° DM_20211125N114 DU 25 NOVEMBRE 2021 –
PROLONGATION DUREE COMPROMIS**

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 novembre 2022
Délibération N° : DM_20221110N146

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE "COLIVING SENIORS" À CHÂTEAU-ARNOUX – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° DM_20211125N114 DU 25 NOVEMBRE 2021 – PROLONGATION DUREE COMPROMIS

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que, lors du Conseil Municipal du 20 Juillet dernier, il vous a été précisé que le dossier de permis de construire déposé par l'acquéreur était en cours d'instruction. Malheureusement depuis cette date, ce dossier a fait l'objet d'un classement sans suite en raison d'incomplétude (rejet tacite).

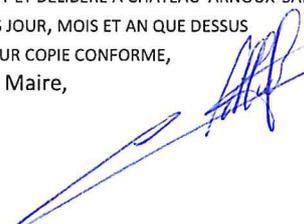
Il fait savoir :

- Qu'une nouvelle demande de permis de construire devrait être déposée très prochainement afin de poursuivre la réalisation de ce projet de construction de logements pour séniors,
- Que, toutefois, il est utile de compléter la délibération N° DM_20211125N114 du 25 Novembre 2021 prévoyant une validité du compromis de 12 mois à compter du 25 Novembre 2021,
- Qu'en effet, le compromis de vente n'étant pas encore établi, il est nécessaire de prolonger sa durée de 12 mois supplémentaires, soit une validité jusqu'au 25 Novembre 2023 maximum, au-delà de cette date la Commune sera désengagée envers l'acquéreur, la société NOVATIMM.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de compléter la délibération N° DM_20211125N114 du 25 Novembre 2021 en prolongeant la durée du compromis de vente de 12 mois supplémentaires soit une validité jusqu'au 25 Novembre 2023 maximum, au-delà de cette date la Commune sera désengagée envers l'acquéreur, la société NOVATIMM.

OÙI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➔ **COMPLETE** la délibération N° DM_20211125N114 du 25 Novembre 2021 en prolongeant la durée du compromis de vente de 12 mois supplémentaires soit une validité jusqu'au 25 Novembre 2023 maximum, au-delà de cette date la Commune sera désengagée envers l'acquéreur, la société NOVATIMM.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---